

<p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N° DL2023-0167</b></p>
	<p>Séance du Conseil :</p> <p><b>26 JUIN 2023</b></p>
<p><b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN ET LOCAUX ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, à la Halle des Sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages 66670, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Roland CASTANIER donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

**Étaient excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Jean-Michel SOLE, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 7

**Secrétaire de Séance :**

Maria CABRERA

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230626-DL2023-0167-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Suite à l'intégration de la commune d'Elne au sein de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CC ACVI) le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette dernière exerce l'intégralité de la compétence déchets pour le compte de la commune d'Elne depuis cette date.

Le transfert de cette compétence s'est accompagné de la mise à disposition d'une partie du Centre Technique Municipal (CTM) de l'ancien marché de gros. En 2014, cette mise à disposition n'a pas été actée par conventionnement.

Un nouveau CTM a été inauguré sur la commune d'Elne en 2022 et les équipes du service collecte du secteur Elne / Illibéris occupent une partie du nouveau CTM depuis le 16 décembre 2022.

La commune d'Elne a proposé la mise en œuvre d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'un parking, d'une structure modulaire pour les vestiaires des agents du service collecte, d'une aire de lavage communale.

Il est toutefois demandé de :

- Nettoyer l'aire de lavage à l'aide d'un hydrocureur de manière régulière,
- Prendre en charge la consommation d'eau de l'aire de lavage pour un volume estimé de 1 000 m<sup>3</sup> par an, soit 1 570.17-€ TTC pour l'eau et 1 430-€ TTC pour l'assainissement,  
Le montant total pour la consommation d'eau serait de 3 000-€ TTC environ / an
- Prendre en charge l'électricité liée au fonctionnement d'une partie de la structure modulaire : 3 000 €-TTC / an,
- Contracter une assurance pour la partie mise à disposition.

De plus, afin d'assurer le confort des agents l'été, il est prévu que la CC ACVI installe la climatisation dans les locaux (budget 6 000-€ TTC pour des travaux réalisés en régie, validé en commission déchets de janvier 2023).

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention telle que proposée en annexe.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la convention de mise à disposition d'un terrain, de locaux et d'une aire de lavage, situés sur le site du Centre Technique Municipal sis, impasse El Moli à Elne, entre la commune d'Elne et la CC ACVI, dans le cadre de l'exercice de la compétence déchets,

**Dit** que la mise à disposition est consentie à titre gracieux,

**Autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 42

Contre : 0

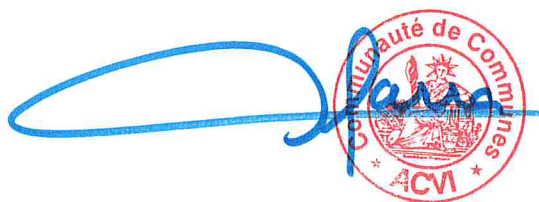
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/06/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de  
sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**

The image shows a blue ink signature of Antoine Parra written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top edge and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***